

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand



DE GESTION
RAPPORT
2017



SOMMAIRE

page

I	LE BILLET DU PRÉSIDENT	3
II	LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
III	LE RAPPORT DU GÉRANT	7
IV	LES COMPTES ANNUELS	13
V	L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	16
VI	LE BILAN TECHNIQUE	34
VII	LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



André Buache
Président

Les partenaires sociaux sont parvenus à un accord en fin d'année dernière pour une nouvelle Convention collective de travail romande du second œuvre 2019-2022 et une nouvelle CCT pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand, avec l'adjonction de Bâle et du Tessin, pour une durée indéterminée, mais résiliable pour la 1ère fois pour le 31 décembre 2028. Autant dire donc, que nous avons vraiment pérennisé cette institution et je m'en réjouis.

Le second œuvre romand peut être fier de sa caisse de retraite anticipée et fier de ses précurseurs qui en ont jeté les bases. Des bases saines, raisonnables, réfléchies qui ont permis une belle évolution sans que ses coûts n'explorent.

Les réserves accumulées ainsi qu'une légère adaptation du taux, qui revient à son niveau de départ pour 2019, permettront de faire face sans heurt à l'arrivée de la génération des « baby-bombers », ce qui est exceptionnel au regard des problèmes rencontrés dans d'autres caisses similaires.

Mais cette situation ne doit pas faire oublier que sans un respect rigoureux des principes de base de la caisse – avoir travaillé au moins 20 ans dans la branche et de manière ininterrompue les 10 dernières années – permettant d'éviter le tourisme social, nous n'en serions pas là. Le maintien de prestations raisonnables y contribue également.

Nous poursuivrons donc sur cette lancée pour les 10 prochaines années et passerons sans écueil la recrudescence ponctuelle des arrivées en préretraite pour nous retrouver dans une situation normalisée.

Je saisis l'occasion de ce billet pour remercier tous mes collègues du Conseil de fondation, les différents Centres d'encaissement et la Centrale de gestion pour leur engagement et l'excellent travail fourni. Je forme mes vœux pour qu'ils perdurent sur ces mêmes bases afin que les travailleurs du second œuvre romand puissent bénéficier d'une pré-retraite méritée.

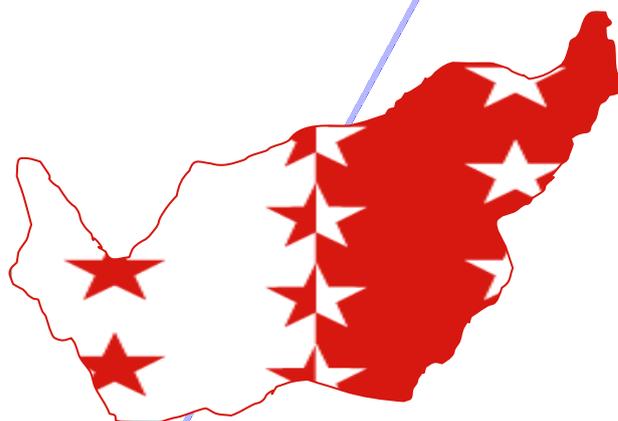
Et en guise de conclusion, j'ai le plaisir de relever que le partenariat social, tel que nous le connaissons dans le cadre du Conseil de Fondation de RESOR, est un exemple qui pourrait, à d'autres niveaux, inspirer de nombreux protagonistes.

Corcelles-près-Payerne, août 2018



André Buache
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

**« CE QUI ARRIVE EN FIN DE COMPTE,
CE N'EST PAS L'INÉVITABLE,
MAIS L'IMPRÉVISIBLE. »**

John Maynard Keynes

L'élaboration d'une expertise actuarielle est un exercice ardu. Il est nécessaire chaque trois ans de se replonger dans les chiffres et les statistiques de l'institution pour faire parler ceux-ci et comprendre comment évolue l'institution analysée. Au-delà de la compréhension de la situation actuelle, qui est, somme toute, ce qu'elle est, il faut encore aborder le futur en faisant toutes sortes d'hypothèses. C'est évidemment là que réside l'alchimie de l'expertise qui conjugue les compétences de l'expert en prévoyance et de l'équipe qui administre l'institution et qui a une grande connaissance du terrain. Plus les hypothèses formulées sont proches de la réalité que l'on observe et plus les résultats de l'expertise seront fiables.

Ces dernières années la réalité de la retraite anticipée a montré comment l'effectif de l'institution évoluait. Ce qui est absolument sûr, c'est que le défi de notre institution est de devoir faire face à l'arrivée des «baby-boomers» qui deviennent ces prochaines années des «papy-boomers». Ceux-ci seront nombreux, bien plus nombreux que ceux des années précédentes, ce qui a inévitablement des conséquences sur les coûts que devra supporter notre belle institution ces prochaines années.

Autre réalité incontournable, les placements financiers ne permettent plus d'espérer des rentabilités aussi généreuses que précédemment. Certes il y aura toujours des années d'exception et les résultats des placements financiers exceptionnels réalisés en 2017 sont susceptibles d'arriver à nouveau dans le futur. Les perspectives que nous laissent entrevoir tous les spécialistes de la finance sont cependant bien plus prudentes et imaginer que les produits financiers futurs pourront suppléer un éventuel déficit de financement relève vraisemblablement de l'utopie.

Le dernier paramètre important n'a rien à voir avec l'analyse chiffrée des résultats de l'institution. Il consiste en l'examen du rythme de prise de décision lorsqu'il s'agit d'une institution qui regroupe des partenaires sociaux de plus de dix cantons différents, la modification d'une CCT et son extension dont on sait les délais et la difficulté à la rendre effective.

En résumé, il s'agit donc de bien distinguer le résultat de l'activité d'assurance des résultats financiers. C'est un des enseignements essentiels qui résulte de la lecture de l'expertise réalisée cette année.

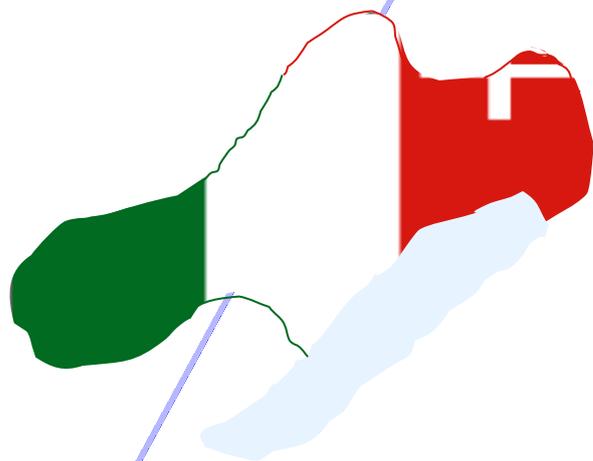
Pour le reste, l'équipe de la Centrale de gestion à Sion, les collaboratrices et collaborateurs des Centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Merci également au Président André Buache, aux membres de la Commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour notre Fondation un bien très précieux.

Sion, septembre 2018

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

2017, LE ROUGE DEVIENT PLUS ROUGE

Si l'année 2016 marqua un tournant dans l'histoire de la Fondation RESOR avec pour la première fois un résultat structurel déficitaire (-2.2 millions), l'exercice 2017 accentue cette tendance de fond et enregistre un résultat net de l'activité d'assurance négatif à hauteur de -4.9 millions. Seule une année boursière exceptionnelle avec une performance de 8.77% rapportant à la Caisse plus de 6.8 millions permet d'amortir le choc et de boucler les comptes sur un excédent de charges de -2 millions. Le taux de couverture perd plus de 20 points en une année et s'élève désormais à un toujours très envieux 219.1%.

2018, UNE ACCALMIE PASSAGÈRE

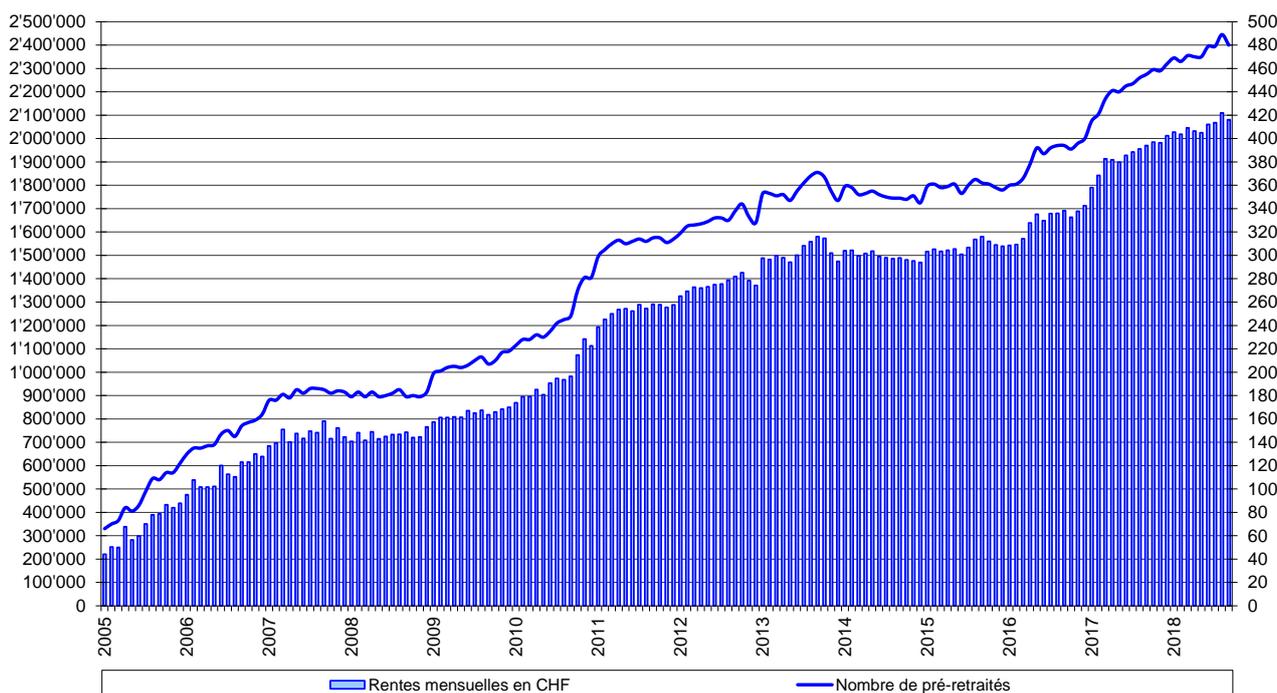
Les projections pour l'exercice en cours montrent toutefois une année moins chargée en terme de départs en retraite anticipée. En effet, après le record de 191 départs comptabilisés en 2017, l'estimation effectuée pour 2018 dénombre 156 dossiers à financer. L'année devrait donc se terminer sur un résultat équilibré. Compte tenu de l'évolution actuelle des marchés financiers, cette accalmie passagère est la bienvenue.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 <i>projection</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	141	128	128	177	191	139 définitifs 17 à confirmer
Constitution de capitaux de prévoyance	23.1 mios	20.3 mios	21.1 mios	28.3 mios	31.7 mios	156 départs 25.7 mios
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	24.9 mios	25.2 mios	26.0 mios	26.1 mios	26.8 mios	ms +2% 27.2 mios
Résultat net de l'activité d'assurance (rés. structurel)	1.8 mio	4.8 mios	4.9 mios	-2.2 mios	-4.9 mios	1.5 mio
Résultat net sur les placements financiers	2.8 mios 4.33%	5.1 mios 7.75%	0.5 mio 0.68%	3.2 mios 4.08%	6.8 mios 8.77%	-0.7 mio -0.87% (au 31.08.2018)
Résultat global de l'exercice AVEC performance	1.7 mio	6.6 mios	2.9 mios	-1.7 mio	-2.0 mios	-
Résultat global de l'exercice SANS performance	-1.1 mio	1.5 mio	2.3 mios	-4.8 mios	-8.8 mios	0.6 mio
Durée moyenne de la retraite anticipée (nouvelles rentes)	33.4 mois	33.1 mois	34.0 mois	33.0 mois	33.9 mois	34.2 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	4'390	4'176	4'380	4'315	4'292	4'294
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	237.6%	264.7%	273.5%	239.5%	219.1%	-

analyse des résultats financiers 2017 et projection 2018

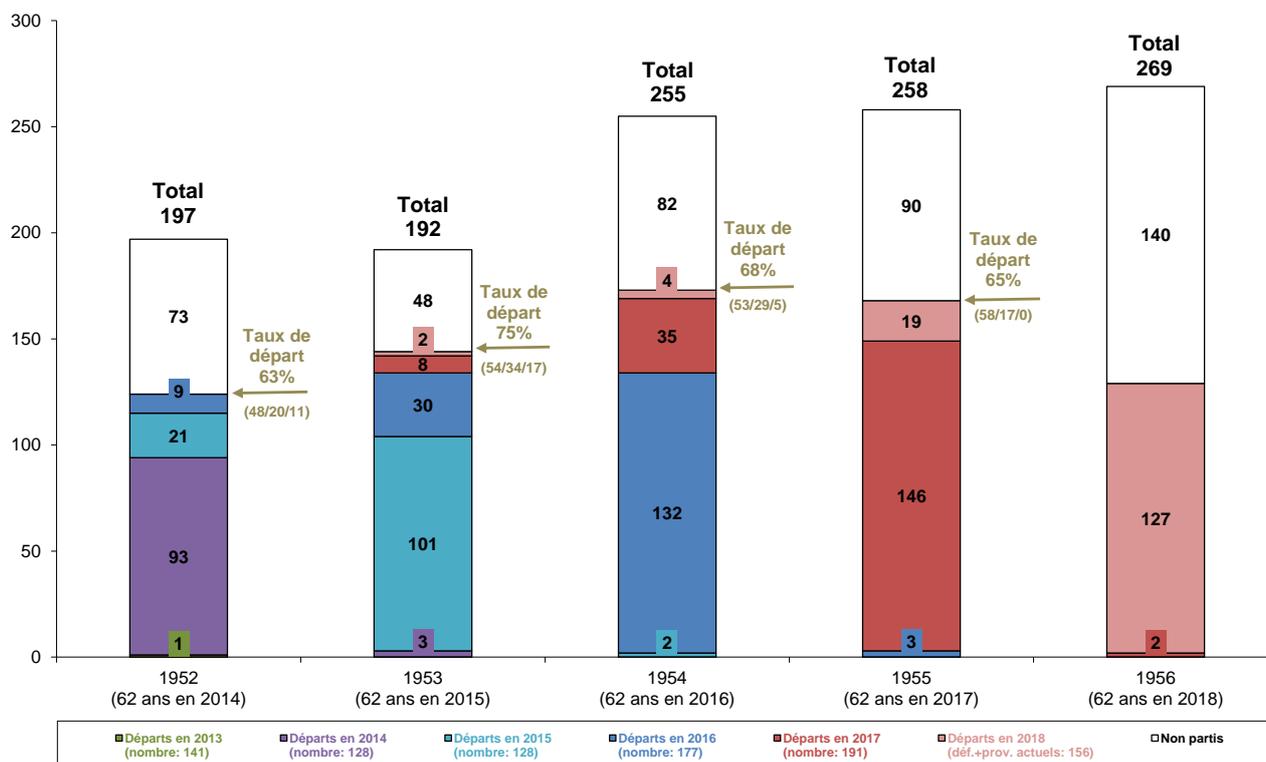
PLUS DE RENTIERS... POUR UN TAUX DE DÉPART EN RETRAITE ANTICIPÉE PLUS FAIBLE

Le graphique du haut de la page ci-contre illustre l'évolution du nombre de pensionnés ainsi que le montant mensuel total de rentes versées. L'accroissement très important des prestations servies et l'arrivée à la retraite anticipée de la génération des « baby-bombers » peuvent aisément y être lus.



évolution du nombre de rentiers et du montant mensuel total de rentes versées de janvier 2005 à septembre 2018

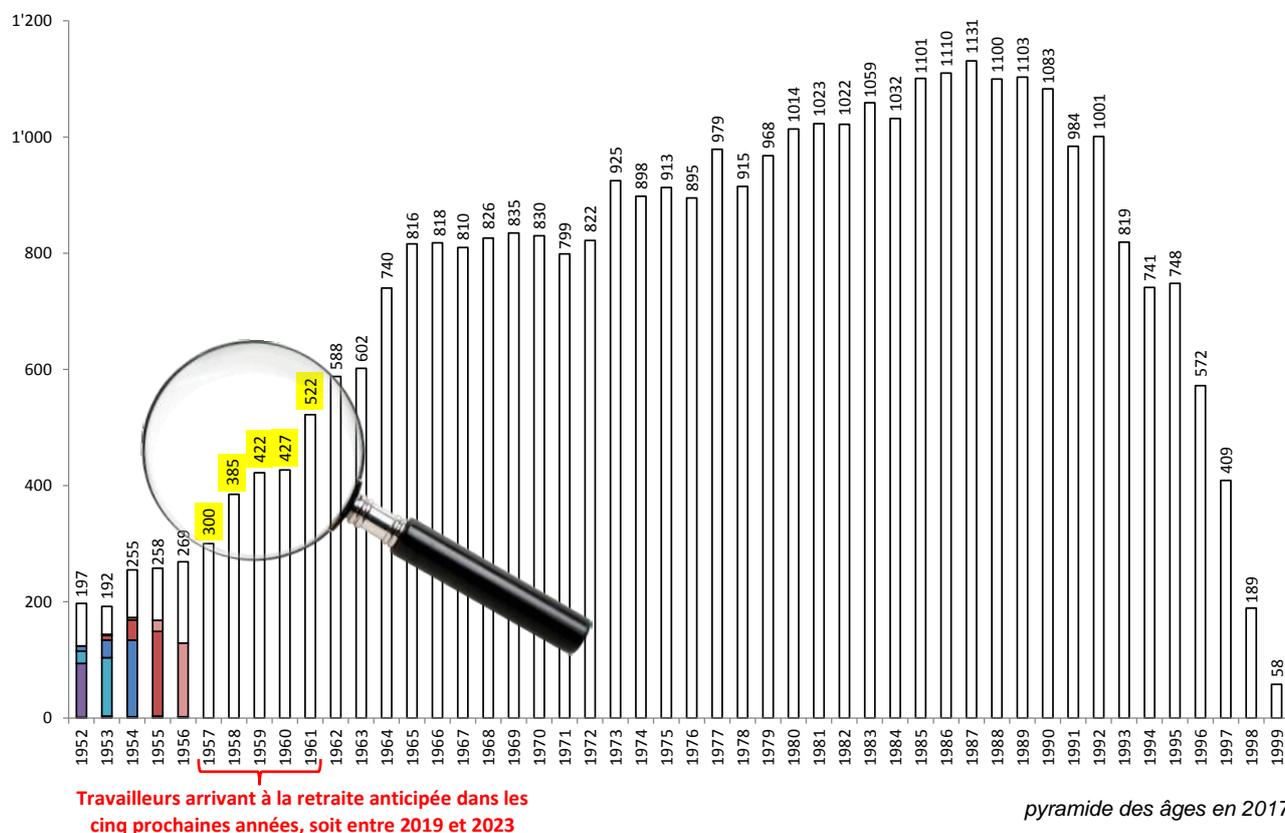
Par contre, le taux de départ en retraite anticipée quant à lui reste stable, voire même évolue légèrement à la baisse en oscillant entre 65% et 70%. L'augmentation des départs constatée plus haut n'est donc pas dû à cet élément-là mais bel et bien aux générations nombreuses arrivant en âge de bénéficier des prestations. Imaginons un instant que l'arrivée des « baby-boomers » à la retraite anticipée se conjugue à une conjoncture économique moins favorable, entraînant avec elle une baisse de la masse salariale et donc des cotisations, ainsi qu'une hausse du taux de départ et des prestations servies. Cela pourrait rapidement détériorer la situation financière de l'institution.



taux de départ en retraite anticipée actuel

DÈS 2020, UN ACCROISSEMENT DURABLE ET ENCORE PLUS IMPORTANT DU NOMBRE DE DÉPARTS

La pyramide des âges ci-dessous nous l'indique sans équivoque ; les années à venir verront de plus en plus de travailleurs bénéficier des prestations de la Fondation RESOR.



Une analyse plus détaillée tenant compte d'une estimation possible du nombre de départs à attendre pour les cinq prochaines années montre clairement que le résultat structurel de la Fondation restera négatif. Bien qu'il ne s'agisse que de projections, la tendance est tracée et malgré les hausses de cotisations prévues par les partenaires sociaux dans la nouvelle Convention collective en cours d'extension (2019 : 2.0%, 2021 : 2.1% et 2023 : 2.2%), les fonds libres importants constitués par la Fondation jusqu'ici (36 millions) vont être mis à contribution afin de lisser les pertes dans le temps.

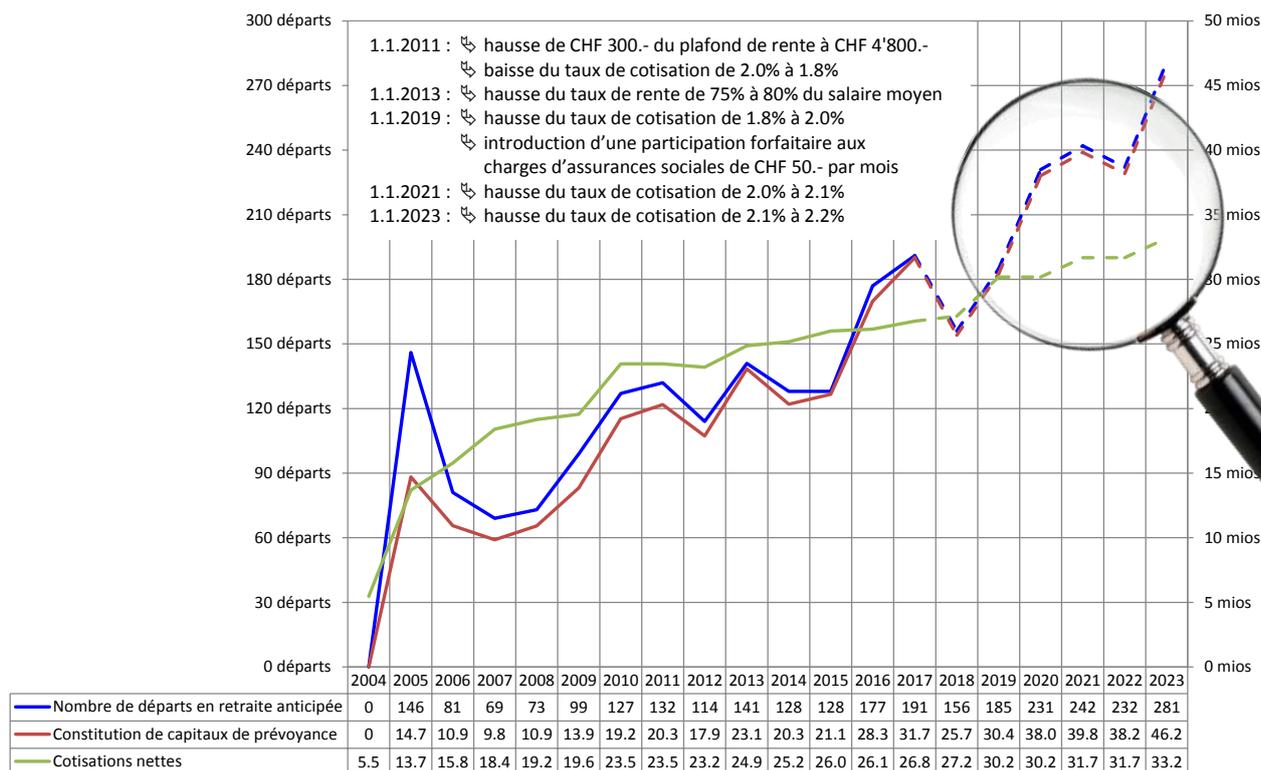
Classe d'âge	62 ans en...	Effectif (statistiques 2017)	Perte d'effectif estimée	Solde de l'effectif potentiel	Taux de départ	Départs estimés	Constit. capitaux prévoy.	Cotisations 2019: 2.0% 2021: 2.1% 2023: 2.2%	Résultat structurel
1956	2018	269	./ 10	259	60%	156	25.7 mios	27.2 mios	1.5 mio
1957	2019	300	./ 15	285	65%	185	30.4 mios	30.2 mios	-0.2 mio
1958	2020	385	./ 30	355	65%	231	38.0 mios	30.2 mios	-7.8 mios
1959	2021	422	./ 50	372	65%	242	39.8 mios	31.7 mios	-8.1 mios
1960	2022	427	./ 70	357	65%	232	38.2 mios	31.7 mios	-6.5 mios
1961	2023	522	./ 90	432	65%	281	46.2 mios	33.2 mios	-13.0 mios

Projections du résultat structurel jusqu'en 2023 (hypothèses de la grérance : masse salariale, prestations et taux de départ stables)

Cette évolution attendue présentée dans le tableau ci-dessus est illustrée de manière encore plus parlante au moyen du graphique de la page suivante. Comme mentionné plus haut, après deux années de déficit structurel (2016 et 2017), l'année 2018, grâce à une accalmie passagère du nombre de départs en retraite anticipée, ainsi que l'exercice 2019, suite à la hausse de cotisations prévue de 1.8% à 2.0%, pourraient tendre à l'équilibre.

Cependant, les années suivantes, dès 2020, et ce malgré les hausses de cotisations prévues en 2021 et 2023, d'ores et déjà intégrées dans les projections, la perte structurelle s'accroît de plus en plus et pèsera dans les comptes de l'institution. Il se peut que la masse salariale continue de croître et donc que les cotisations aient été sous-estimées. Il se peut également que le nombre de départs en retraite anticipée ait été sur-estimé et que moins de travailleurs qu'attendu cessent leur activité lucrative. Néanmoins, quoi qu'il arrive, la tendance restera la même et déficit structurel il y aura. Il est donc essentiel d'en tenir compte et de prendre les mesures qui s'imposent le plus tôt possible afin qu'elles puissent être acceptables par toutes les parties.

Résultat net de l'activité d'assurance



résultat net de l'activité d'assurance (ou résultat structurel) et l'influence du nombre de départs en retraite anticipée

EXPERTISE, CONVENTION COLLECTIVE ET COMPROMIS NÉCESSAIRE

Suite à la dernière expertise actuarielle présentée au Conseil de Fondation en 2015 et prédisant déjà cette évolution négative et après confirmation dans les faits avec les résultats structurels 2016 virant au rouge pour la première fois de l'histoire de la Fondation, les partenaires sociaux se sont mis autour de la table afin de trouver le meilleur compromis possible et d'inscrire l'institution dans le long terme.

Afin de faire face sereinement à cet accroissement de pensionnés, la nouvelle Convention collective de retraite anticipée prévoit dans un premier temps un retour de la cotisation paritaire à son niveau initial d'avant 2011, c'est-à-dire à 2.0% dès 2019, puis, après consultation préalable des partenaires sociaux, sur un rythme de deux ans, une légère adaptation (2021 : 2.1% et 2023 : 2.2%). De plus, le nouvel accord intègre une participation aux charges sociales de 50 francs par mois pour chaque pré-retraité.

La nouvelle étude actuarielle qui vient d'être terminée et qui sera présentée par l'expert de la Caisse lors de la prochaine séance du Conseil de Fondation tient compte du résultat des négociations et des adaptations prévues et mentionnées ci-dessus. Les conclusions de cette expertise figurent au point 5.5 de l'annexe aux comptes (page 24 du présent Rapport de gestion) et attestent que selon les hypothèses retenues, tenant compte des fonds libres constitués et des trois paliers d'augmentations de cotisations prévues à l'orée 2023, la Fondation RESOR est en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de quinze ans et l'équilibre financier de l'institution est assuré à long terme. Cela devrait permettre de passer en douceur la génération des « baby-boomers ».

Il appartient toutefois au Conseil de Fondation de suivre attentivement et annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires et donc de la situation financière afin de déceler, le cas échéant, toute déviation par rapport aux attentes. Si tel devait être le cas, il sera nécessaire de pouvoir agir rapidement afin de garantir les engagements sur le long terme.

Le Rapport annuel du Gérant que vous tenez entre vos mains se veut être le tableau de bord qui permet aux membres du Conseil de Fondation de suivre les chiffres clefs, de se faire une idée précise de l'évolution de la Caisse et, par le biais de tableaux et de graphiques, de disposer des outils de pilotage nécessaires et utiles à la prise de décision.

STRUCTURE

Enfin, la structure de la Caisse reste sensiblement la même que par les années passées :

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de CHF)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'230	28.9%	7'811	22.2%	427.9 mios	28.5%
Plâtrerie / Peinture	1'562	36.7%	9'566	27.2%	484.1 mios	32.2%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	557	13.1%	2'825	8.0%	150.6 mios	10.0%
Technique de la construction	312	7.3%	2'154	6.1%	113.7 mios	7.6%
Paysagisme	178	4.2%	1'326	3.8%	59.7 mios	4.0%
Bailleurs de service	222	5.2%	10'271	29.2%	203.4 mios	13.5%
Autres	198	4.6%	1'187	3.4%	62.3 mios	4.1%
	4'259	100.0%	35'140	100.0%	1'501.8 mios	100.0%

structure de la Fondation RESOR en 2017

SÉRÉNITÉ, OPTIMISME ET CONFIANCE

Suite aux décisions prises par les partenaires sociaux qui ont su mettre en avant l'intérêt commun afin de trouver le compromis nécessaire à la sécurisation sur le long terme de la Fondation, cet adage est plus que jamais d'actualité.

- Sérénité, optimisme et confiance car la santé financière de l'institution est et reste des plus saines.
- Sérénité, optimisme et confiance car avec 36 millions de fonds libres et un taux de couverture de 219.1%, la Fondation RESOR est en mesure de faire face en douceur à la situation délicate à venir.
- Sérénité, optimisme et confiance car les partenaires sociaux ont su anticiper l'évolution future.
- Sérénité, optimisme et confiance car les décisions nécessaires ont d'ores et déjà été prises afin de garantir les engagements et d'assurer l'équilibre financier de l'institution à long terme.

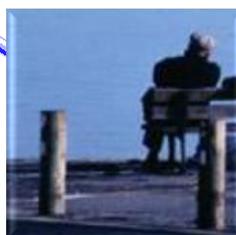
Que toutes les chevilles ouvrières travaillant sans relâche et avec professionnalisme à la bonne marche et à la pérennité de la retraite anticipée dans le second œuvre soient ici sincèrement remerciées.

Sion, septembre 2018



Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Placements	6.4	91'261'206.94	85'751'591.73
Liquidités		5'292'460.22	8'053'418.23
Titres		77'400'410.65	70'148'822.30
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	8'326'828.82	7'332'214.82
AFC (impôt anticipé)		241'507.25	217'136.38
Comptes de régularisation actif		633'792.45	215'692.53
Actifs transitoires	7.1	508'382.45	83'699.65
Intérêts courus		125'410.00	131'992.88
T O T A L D E L ' A C T I F		91'894'999.39	85'967'284.26

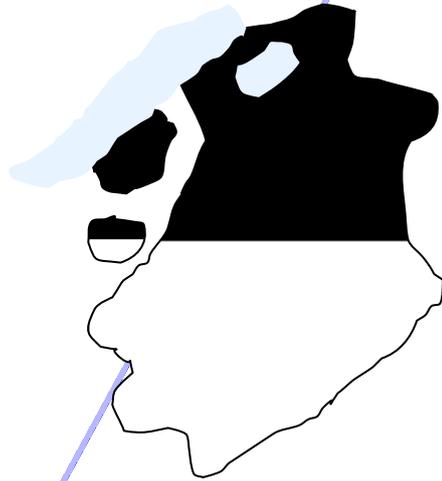
P A S S I F	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		2'679'740.25	2'220'408.30
Passifs transitoires	7.2	2'679'740.25	2'220'408.30
Capitaux de prévoyance	5.4	40'726'721.90	34'960'261.65
Capital de prévoyance des préretraités		36'181'125.00	31'070'382.90
Capital de prévoyance des cotisations au 2 ^e pilier		4'545'596.90	3'889'878.75
Réserve de fluctuation de valeurs		12'459'870.00	10'790'345.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	12'459'870.00	10'790'345.00
Fonds libres		36'028'667.24	37'996'269.31
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		36'018'667.24	37'986'269.31
T O T A L D U P A S S I F		91'894'999.39	85'967'284.26

Compte d'exploitation

	Notes	2017	2016
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.3	26'768'037.91	26'138'531.61
Cotisations des salariés		13'384'018.96	13'069'265.81
Cotisations des employeurs		13'384'018.95	13'069'265.80
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>26'768'037.91</u>	<u>26'138'531.61</u>
Prestations réglementaires		-25'913'622.50	-22'105'457.65
Rentes de préretraite		-23'116'460.00	-19'670'258.95
Cotisations au 2 ^e pilier		-2'797'162.50	-2'435'198.70
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-25'913'622.50</u>	<u>-22'105'457.65</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-5'766'460.25	-6'197'849.35
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		23'116'460.00	19'670'258.95
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'797'162.50	2'435'198.70
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-28'227'202.10	-25'140'920.85
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-3'452'880.65	-3'162'386.15
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>-4'912'044.84</u>	<u>-2'164'775.39</u>
Résultat net des placements	6.9	6'801'330.29	3'161'906.07
Intérêts des liquidités		-24'328.75	-6'095.60
Intérêts, rendement des titres		7'350'332.57	3'691'744.24
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-524'673.53	-523'742.57
Autres produits		10'062.66	18'349.86
Produits divers		3'029.20	8'533.80
Intérêts moratoires		7'033.46	9'816.06
Autres frais		-36'692.70	-39'222.99
Indemnités et frais de séances		-15'066.55	-13'618.35
Frais divers	7.4	-21'626.15	-25'604.64
Frais d'administration		-2'160'732.48	-2'104'722.00
Administration générale	7.5	-2'109'500.48	-2'053'976.00
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-46'382.00	-47'012.00
Autorité de surveillance		-4'850.00	-3'734.00
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>-298'077.07</u>	<u>-1'128'464.45</u>
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-1'669'525.00	-532'960.00
Attribution à la réserve fluctuation de valeurs	6.3	-1'669'525.00	-532'960.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>-1'967'602.07</u>	<u>-1'661'424.45</u>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2018. La demande de prorogation et de modification de l'extension de la CCRA jusqu'au 31 décembre 2028 est en cours.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est répertoriée dans la liste des institutions de prévoyance qui ne sont pas enregistrées et des institutions servant à la prévoyance professionnelle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

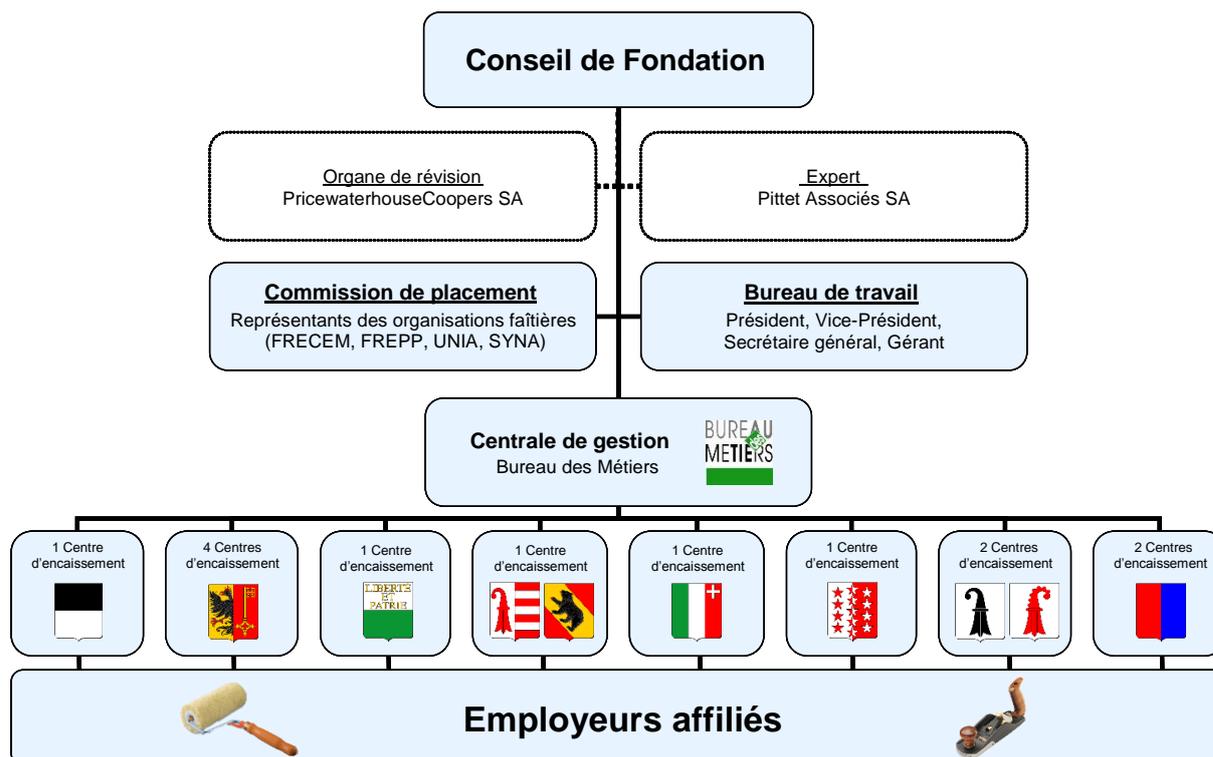
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	16.09.2011
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement de prévoyance	01.01.2017
Règlement de placement	01.10.2017
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	31.12.2016

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont **le Conseil de Fondation paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum), **la Commission de placement** (4 membres) et l'organe de révision. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de révision vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2017

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>		M. André Buache ^{1) 2)} <i>Président</i>
	M. Tibor Menyhart ¹⁾		M. Pascal Schwab ¹⁾
	M. Dominique Deillon		M. Peter Rupf
	M. Lionel Roche		M. Laurent Bersier
	M ^{me} Catherine Laubscher		M ^{me} Laetitia Piergiovanni
	M ^{me} Anne-May Boillat		M. Martin Gigon
	M. Armand Jaquier		M. Pascal Sallin
	Fr. Fabienne Aliko		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bernard Tissières		M. Gilles Granges
	M. Serge Aymon		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadó

1) = également membre de la Commission de placement

2) = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
info@resor.ch
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Olivier Arnold
Responsable financier

M^{me} Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M^{me} Karine Thomas
Gestionnaire

M^{me} Madlen Poirier
Gestionnaire

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement**Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et
de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2

Association genevoise des entrepreneurs
de charpente, menuiserie, ébénisterie
et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3

Administration des caisses d'allocations
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4

CPP Second Œuvre – CPSO
CPP Parcs et Jardins – CPPJ
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
Route Ignace Paderewski 2
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg

Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel

FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Tessin 1

Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzona

Tessin 2

Commission paritaire cantonale
de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Bâle-Ville

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 23
Case postale 332
4010 Bâle

Bâle-Camp.

Chambre économique de Bâle-Campagne
Haus der Wirtschaft
Altmarktstrasse 96
4410 Liestal

**Jura/
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen, Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2017		2016	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'230	29%	1'212	29%
- Plâtrerie/Peinture	1'562	37%	1'550	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	557	13%	549	13%
- Technique de la construction	312	7%	293	7%
- Paysagisme	178	4%	169	4%
- Bailleurs de services	222	5%	210	5%
- Autres	198	5%	159	4%
	4'259	100%	4'142	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2017		2016	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'811	22%	7'996	23%
- Plâtrerie/Peinture	9'566	27%	9'685	28%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'825	8%	2'903	9%
- Technique de la construction	2'154	6%	2'052	6%
- Paysagisme	1'326	4%	1'130	3%
- Bailleurs de services	10'271	29%	9'322	27%
- Autres	1'187	3%	1'045	3%
	35'140	100%	34'133	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2017		31.12.2016	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	160	34%	137	34%
- Plâtrerie/Peinture	190	41%	166	41%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	44	9%	39	10%
- Technique de la construction	45	10%	37	9%
- Paysagisme	16	3%	13	3%
- Autres	10	2%	10	2%
	465	100%	402	100%

III Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoirs-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP	0.00	0.00
Total	0.00	0.00

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2017 CHF	2016 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	34'960'261.65	28'762'412.30
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-25'913'622.50	-22'105'457.65
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 ^e pilier)	31'680'082.75	28'303'307.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	40'726'721.90	34'960'261.65

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en août 2018 sur la base de données au 31.12.2016. La conclusion du rapport de l'expert est la suivante :



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 239.5 %, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- La Caisse est en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, et l'équilibre financier est assuré à long terme compte tenu de son financement courant, des hypothèses démographiques retenues, du taux de cotisation envisagé d'ici à 2023, du plan de prévoyance en vigueur et de la marge constituée de 139.5 points de degré de couverture à fin 2016.

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- De suivre annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.
- De suivre attentivement l'évolution de la situation financière de la Caisse au cours des prochaines années. Si l'évolution effective de l'équilibre financier devait se péjorer, il sera nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures supplémentaires pour garantir les engagements sur le long terme.



STÉPHANE RIESEN
Directeur général adjoint
Expert agréé LPP



VINCENT ABBET
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

Lausanne, le 24 août 2018

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2010

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Sans objet

5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	89'215'259.14	83'746'875.96
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	40'726'721.90	34'960'261.65
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	219.06%	239.55%
Réserve de fluctuation de valeurs		12'459'870.00	10'790'345.00
Capital de Fondation, Fonds libres		36'028'667.24	37'996'269.31

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	12.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable au 31.12.2017	Taux de réserve	Réserve au 31.12.2017	Réserve au 31.12.2016
Liquidités	5'292'460.22	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	8'568'336.07	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	14'107'634.79	5%	705'380.00	750'250.00
Obligations en devises	9'041'838.23	10%	904'185.00	680'240.00
Actions suisses	13'049'540.52	30%	3'914'860.00	3'228'700.00
Actions étrangères	14'076'556.74	30%	4'222'965.00	3'559'870.00
Fonds placements immobiliers	22'659'469.65	10%	2'265'945.00	2'129'750.00
Placements alternatifs	4'465'370.72	10%	446'535.00	441'535.00
TOTAL	91'261'206.94		12'459'870.00	10'790'345.00

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 13.65% du total des placements au 31 décembre 2017, respectivement 12.58% au 31 décembre 2016.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2017 en %	31.12.2017	Allocation 2016 en %	31.12.2016
Liquidités	6.40%	5'292'460.22	10.30%	8'053'418.23
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	6.40%	5'292'460.22	10.30%	8'053'418.23
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.60%	500'000.00	0.64%	500'000.00
Obligations suisses CHF	8.09%	6'693'824.22	9.57%	7'487'456.67
Obligations étrangères CHF	8.36%	6'913'810.57	8.97%	7'017'551.25
Total obligations CHF	17.06%	14'107'634.79	19.19%	15'005'007.92
Obligations en devises	10.93%	9'041'838.23	8.70%	6'802'392.77
Total obligations	27.99%	23'149'473.02	27.89%	21'807'400.69
Actions suisses	15.78%	13'049'540.52	13.76%	10'762'332.10
Actions étrangères	17.02%	14'076'556.74	15.17%	11'866'227.17
Total actions	32.80%	27'126'097.26	28.94%	22'628'559.27
Fonds plac. immob. suisses	25.12%	20'773'261.66	25.16%	19'672'867.32
Fonds plac. immob. étrangers	2.28%	1'886'207.99	2.08%	1'624'628.13
Total fonds plac. immobiliers	27.40%	22'659'469.65	27.23%	21'297'495.45
Placements alternatifs	5.40%	4'465'370.72	5.65%	4'415'366.89
Total placements alternatifs	5.40%	4'465'370.72	5.65%	4'415'366.89
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		77'400'410.65		70'148'822.30
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	100.00%	82'692'870.87	100.00%	78'202'240.53
Comptes courants		8'326'828.82		7'332'214.82
Débiteurs		241'507.25		217'136.38
TOTAL DES PLACEMENTS		91'261'206.94		85'751'591.73

Fondation Hypotheka

Six remboursements ont été effectués en 2017 pour une somme de CHF 2'735'000.00. Le solde ouvert se monte au 31.12.2017 à CHF 2'947'500.00 sans les intérêts courus pour 6 dossiers (montant comptabilisé dans la rubrique « obligations suisses CHF »).

Après la date du bouclage des comptes 2017, la Fondation Hypotheka a remboursé dans les deux premiers quadrimestres 2018 deux dossiers supplémentaires ramenant ainsi le solde ouvert à CHF 2'450'000.00 pour 4 dossiers.

Si les rendements n'ont pas été versés dans leur totalité, tous les remboursements se sont par contre effectués sans perte sur le capital investi.

A l'éclatement de l'affaire en 2013, le total de l'investissement RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka s'élevait à CHF 7'697'500.00 pour 15 prêts hypothécaires différents. L'exposition a donc été réduite de plus des deux tiers, soit de 68.2%, sans perte sur capital. L'investissement à fin août 2018 représente 2.7% de la fortune de la Caisse.

La Fondation RESOR a décidé de ne pas constituer de provision.

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Centre 1 Fribourg	1'198'058.95	1'361'422.40
Centre 2 Jura/Jura Bernois	104'682.40	129'003.75
Centre 3 Valais	1'467'304.30	1'267'080.65
Centre 4 Neuchâtel	322'954.30	313'464.15
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CP PJ, St-Jean)	1'231'438.32	643'759.01
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	145'370.30	169'216.57
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	482'017.48	407'518.22
Centre 8 Vaud	970'219.63	755'015.83
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	542'167.97	532'535.10
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	703'397.50	714'846.00
Centre 11 Bâle-Ville	583'464.43	406'709.35
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	350'600.54	463'398.69
Centre 13 Bâle-Campagne	225'152.70	168'245.10
Total	8'326'828.82	7'332'214.82

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2017	Rendement 2017	Valeur 2016	Rendement 2016		
Liquidités	5'292'460.22	-24'328.75	-0.36%	8'053'418.23	-6'095.60	-0.09%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	5'292'460.22	-24'328.75	-0.36%	8'053'418.23	-6'095.60	-0.09%
Plac terme / oblig caisse CHF	500'000.00	-25'715.27	-5.01%	500'000.00	20'000.00	4.08%
Obligations suisses CHF	6'693'824.22	283'880.39	4.09%	7'487'456.67	226'113.50	2.87%
Intérêts		302'628.95			222'523.50	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		1'400.00			11'340.00	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-17'344.21			-7'750.00	
Frais de transaction		-2'804.35			0.00	
Obligations étrangères CHF	6'913'810.57	60'592.08	0.87%	7'017'551.25	165'592.44	2.59%
Intérêts		62'380.41			79'157.61	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		63'687.32			120'744.83	
Pertes réalisées		-500.00			-9'360.00	
Pertes non réalisées		-63'213.00			-24'950.00	
Frais de transaction		-1'762.65			0.00	
Total obligations CHF	14'107'634.79	318'757.20	2.21%	15'005'007.92	411'705.94	2.79%
Obligations en devises	9'041'838.23	352'833.18	4.56%	6'802'392.77	326'656.87	5.07%
Intérêts		215'807.93			212'019.06	
Profits réalisés		20'153.01			738.01	
Profits non réalisés		315'584.46			339'075.54	
Pertes réalisées		-22'963.28			-15'906.59	
Pertes non réalisées		-169'162.35			-209'269.15	
Frais de transaction		-6'586.59			0.00	
Total obligations	23'149'473.02	671'590.38	3.03%	21'807'400.69	738'362.81	3.48%
Actions suisses	13'049'540.52	2'519'346.77	23.66%	10'762'332.10	92'891.22	0.87%
Revenus		191'673.40			151'128.60	
Profits réalisés		572'965.52			0.00	
Profits non réalisés		1'760'402.95			348'633.94	
Pertes réalisées		0.00			-39'136.53	
Pertes non réalisées		0.00			-366'096.69	
Frais de transaction		-5'695.10			-1'638.10	
Actions étrangères	14'076'556.74	2'337'917.74	19.81%	11'866'227.17	893'389.20	8.28%
Revenus		220'366.42			220'580.44	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		2'136'734.61			722'713.76	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-19'183.29			-46'595.00	
Frais de transaction		0.00			-3'310.00	
Total actions	27'126'097.26	4'857'264.51	21.64%	22'628'559.27	986'280.42	4.59%
Fonds plac. immob. suisses	20'773'261.66	1'125'920.49	5.73%	19'672'867.32	1'147'212.72	6.13%
Revenus		398'190.75			394'242.30	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		809'430.59			761'971.07	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-81'700.00			-9'000.00	
Frais de transaction		-0.85			-0.65	
Fonds plac. immob. étrangers	1'886'207.99	192'284.31	11.59%	1'624'628.13	136'224.89	8.96%
Revenus		71'799.25			63'240.70	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		131'501.56			80'940.00	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-11'014.70			-7'955.81	
Frais de transaction		-1.80			0.00	
Total fonds plac. immobiliers	22'659'469.65	1'318'204.80	6.18%	21'297'495.45	1'283'437.61	6.34%
Placements alternatifs	4'465'370.72	72'080.68	1.64%	4'415'366.89	287'928.20	6.95%
Revenus		22'076.85			24'766.95	
Profits réalisés		0.00			49'684.25	
Profits non réalisés		174'140.79			257'483.25	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-124'136.96			-40'367.85	
Frais de transaction		0.00			-3'638.40	
Total placements alternatifs	4'465'370.72	72'080.68	1.64%	4'415'366.89	287'928.20	6.95%
Total des titres (yc liquidités)	82'692'870.87	6'894'811.62	8.95%	78'202'240.53	3'289'913.44	4.47%
Frais TER transparents		431'192.20			395'735.20	
Rendement hors TER et frais		7'326'003.82			3'685'648.64	
Comptes courants / débiteurs	8'568'336.07			7'549'351.20		
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-524'673.53			-523'742.57	
TOTAL	91'261'206.94	6'801'330.29	8.77%	85'751'591.73	3'161'906.07	4.08%

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	31.12.2017 CHF	en %	31.12.2016 CHF	en %
Placements transparents	82'692'870.87	100.00%	78'202'240.53	100.00%
Placements non transparents	0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total des placements	82'692'870.87	100.00%	78'202'240.53	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2017 CHF	en % des placements transparentes	2016 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	93'481.33	0.11%	128'007.37	0.16%
Frais TER transparents	431'192.20	0.52%	395'735.20	0.51%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune	524'673.53	0.63%	523'742.57	0.67%

Placements non transparents (art. 48a al. 3 OPP2)

ISIN	Fournisseur	31.12.2017 CHF
CH0015193656	Reichmuth & Co Investment Management Inc.	0.00
Total des placements non transparents		0.00

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Actifs transitoires

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Centre 5 Genève 4 (CPSO/PPJ, St-Jean) acompte comptabilisé en 2017 dans le compte courant standard, mais reçu en 2018	228'564.30	0.00
Centrale de gestion, Bureau des Métiers	279'818.15	83'699.65
Total	508'382.45	83'699.65

7.2 Passifs transitoires

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	2'671'492.35	2'214'878.05
Rente à payer	4'800.00	2'400.00
Frais juridiques	3'447.90	3'130.25
Total	2'679'740.25	2'220'408.30

7.3 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2017 CHF	2016 CHF
Cotisations des salariés	13'598'340.10	13'257'039.38
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-12'224.85	-9'462.08
Récupérations cotisations amorties	3'947.45	4'961.45
Pertes sur débiteurs	-206'043.74	-183'272.94
Total des salariés	13'384'018.96	13'069'265.81
Cotisations des employeurs	13'598'340.10	13'257'039.38
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-12'224.85	-9'462.08
Récupérations cotisations amorties	3'947.45	4'961.45
Pertes sur débiteurs	-206'043.75	-183'272.94
Total des employeurs	13'384'018.95	13'069'265.80
Total des cotisations assurés et employeurs	26'768'037.91	26'138'531.61

7.4 Frais divers

	2017 CHF	2016 CHF
Frais d'encaissement	4'908.90	4'876.24
Fournitures de bureau et imprimés	0.00	1'779.40
Frais juridiques	10'778.40	16'440.60
Charges diverses	5'938.85	2'508.40
Total	21'626.15	25'604.64

7.5 Administration générale

	2017 CHF	2016 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'227'350.48	1'196'276.00
Frais généraux de gestion	882'150.00	857'700.00
Total	2'109'500.48	2'053'976.00

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demandes de l'autorité de surveillance

Sans objet

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Événements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, septembre 2018

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2017	31.12.2016
Total de l'actif	91'894'999	85'967'284
Compte de régularisation du passif	- 2'679'740	- 2'220'408
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	89'215'259	83'746'876
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	4'545'597	3'889'879
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	36'181'125	31'070'383
Capitaux de prévoyance	40'726'722	34'960'262
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	40'726'722	34'960'262
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	12'459'870	10'790'345
EXCEDENT TECHNIQUE ²	36'028'667	37'996'269

DEGRE DE COUVERTURE ³	167.7 %	183.1 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	219.1 %	239.5 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	12'459'870	10'790'345
---	------------	------------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

Sion, le 7 septembre 2018

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR) Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 7 septembre 2018

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
info@resor.ch

www.resor.ch